A l'audience, la fille Coste, qui n'a montré aucun repentir, a raconté dans ses détails de quelle façon elle s'y était prise dans son épouvantable besogne. Elle avait pris soin de faire longuement cuire le nouveau-né, afin qu'il ne sentît point mauvais, disait-elle, et qu'elle pût attendre plus longtemps le moment favorable pour aller cacher son cadavre sans que personne s'en aperçût.

Eh bien ! ceci est à peine croyable, le jury a accordé des circonstances atténuantes à la fille Coste, qui n'a été condamnée qu'à quatre ans de prison. Il est probable que c'est l'ingéniosité de son procédé qui a atténué l'horreur de son crime dans l'esprit des jurés. Dans le Midi, on aime assez les gens inventifs.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Présidence de M. BUFFET.

Séance du 9 juin.

La séance est ouverte à 2 heures 35 minutes.

Pas d'incident sur le prosès-verbal.

Dépôt par **M. Maurice** d'une proposition de loi tendant à pourvoir à l'insuffisance du traitement des instituteurs primaires et à augmenter le chiffre de leur pension de retraite. L'orateur donne lecture d'un exposé de motifs dans lequel il signale la situation qui rend leur recrutement très difficile. L'orateur demande avec confiance l'urgence en faveur de sa proposition. Il fait appel à la sollicitude éclairée de ses collègues, qui ne saurait être refusée à la classe si intéressante des fonctionnaires chargés de l'éducation première du peuple. Il s'agit d'un surcroît de charges pour le Trésor, mais ce surcroît sera largement compensé par l'importance du bienfait réalisé. (Marques d'assentiment sur plusieurs bancs.) — L'urgence, mise aux voix, est déclarée.

Le ministre des finances demande le renvoi de la proposition Maurice à la commission du budget par ce motif qu'il s'agit d'un crédit assez important.

M. Ed. Charton demande avec instance le renvoi à une commission spéciale.

L'Assemblée, consultée, ordonne le renvoi de la proposition Maurice à la commission du budget.

— C'est une proposition enterrée, s'écrie une voix à gauche.

— Vous oubliez, répond le président, que la commission du budget est nommée par l'Assemblée. (Applaudissements à droite.)

L'ordre du jour appelle la reprise de la discussion du projet de loi relatif à la Compagnie du chemin de fer de l'Est.

M. le ministre des travaux publics vient rendre compte de l'examen auquel le gouvernement s'est livré sur ce projet et sur les différents amendements dont il a été l'objet. Tout le monde est d'accord sur la nécessité de reconstituer notre réseau démembré par la guerre.

Repoussant les combinaisons Pouyer-Quertier et Janzé, le gouvernement accepte le projet de la commission sous bénéfice d'inventaire, en ce sens qu'il proclame la nécessité d'établir scrupuleusement les comptes réciproques.

L'Etat a contracté une dette à l'égard de la compagnie, il s'agit de chiffrer la valeur exacte de cette dette. L'Etat n'a qu'à payer ce qu'il doit réellement.

D'après un premier calcul fait par le ministre actuel, ce n'est pas une annuité de 20 millions 500,000 fr. mais de 19,000 millions 200,000 fr. que l'Etat devrait à la Compagnie.

Il examine un à un les divers points du litige pendant entre l'Etat et la Compagnie. Il analyse la revendication et insiste sur l'opportunité d'une transaction. En terminant le ministre déclare qu'après mûr examen il se rallie au projet de son prédécesseur, M. de Fourtou.

M. de Janzé vient développer son contre-projet, qui a pour base l'exercice par l'Etat du droit de rachat que lui attribue le cahier des charges.

M. Krantz, rapporteur de la commission, vient combattre le contre-projet Janzé et soutenir celui de la commission.

M. Tolain vient combattre la convention passée avec la Compagnie de l'Est comme onéreuse pour le Trésor et attentatoire aux droits de propriété de l'Etat.

INTERPELLATION.

Le Président donne lecture d'une demande d'interpellation adressée au gouvernement au sujet de la suppression du *Corsaire*, par plusieurs membres de la gauche, MM. Gambetta et Challemel-Lacour en tête.

Conformément au vœu exprimé par le ministre de l'Intérieur, l'interpellation est renvoyée à l'ouverture de la séance de demain.

CHEMINS DE FER DE L'EST.

M. Georges vient signaler l'opportunité de régler sans plus tarder une question pendante depuis deux ans, au grand détriment de la région de l'Est. L'orateur combat la combinaison du rachat, qui imposerait au Trésor une charge annuelle de 35 millions. Il se prononce en faveur de la convention. Incidemment, l'orateur rend hommage au patriotisme éprouvé de la Compagnie de l'Est.

A demain la suite de la discussion.

La séance est levée à 5 heures 50 m.

Nous avons publié dans notre édition de ce matin les dépêches suivantes :

Paris, 9 juin.

Le total des importations pendant le mois de mai est de 247 millions.

Pendant les quatre premiers mois de l'année, elles se sont élevées à un milliard 25 millions contre un milliard 163 millions dans la période correspondante de 1872.

Les exportations en mai montent à 536 millions.

Le total des quatre premiers mois de l'année, à un milliard 311 millions contre un milliard 160 millions en 1872.

Londres, 9 juin.

Un incendie a éclaté samedi soir à Dublin. Une foule immense est accourue sur le lieu du sinistre. Elle s'est livrée à des actes de désordre et de pillage, enfonçant les devantures des magasins.

Les troupes ayant été requises, la foule leur a jeté des pierres. Alors les troupes ont chargé les attroupements à la baïonnette. 70 personnes ont été blessées, ainsi que plusieurs soldats et policemen. 36 arrestations ont été opérées.

Madrid, 7 juin.

Cortès. — Dans la séance secrète, par suite des explications échangées, l'Assemblée a décidé à l'unanimité de donner un vote de confiance au gouvernement démissionnaire, ratifiant en même temps les ministres dans leur charge de gouvernement.

Cette décision a ensuite été votée en séance publique à l'unanimité de 300 députés de toutes les fractions.

Madrid, 9 juin.

Cortès. — Discussion agitée relativement à la nomination des ministres.

M. Pry retire sa proposition désignant les ministres.

M. Figueras propose à l'Assemblée de nommer directement les ministres.

L'Assemblée décide de tenir une séance secrète.

Nouvelles du soir.

Par décret du Président de la République, en date du 9 juin 1873, rendus sur la proposition du ministre de l'intérieur :

M. Guyot de Villeneuve, ancien secrétaire d'ambassade, a été nommé préfet du département de Seine-et-Marne, en remplacement de M. le comte de Foucher de Careil, appelé à d'autres fonctions.

M. Delpont, préfet du Morbihan, a été nommé préfet du département de l'Ille-et-Vilaine, en remplacement de M. le comte de Barthélemy, appelé à d'autres fonctions.

M. de Rhortays, publiciste, a été nommé préfet du département du Morbihan, en remplacement de M. Delpon.

M. Tambour, maître des requêtes au conseil d'Etat, a été nommé secrétaire général de la préfecture de la Seine, en remplacement de M. Emile Laurent, appelé à d'autres fonctions.

—

LOI relative aux membres des conseils généraux, des conseils d'arrondissement et des conseils municipaux qui se refusent à remplir certaines de leurs fonctions.

L'Assemblée nationale a adopté la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. Tout membre d'un conseil général de département, d'un conseil d'arrondissement ou d'un conseil municipal qui, sans excuse valable, aura refusé de remplir une des fonctions qui lui sont dévolues par les lois sera déclaré démissionnaire.

Art. 2. Le refus résultera soit d'une déclaration expresse adressée à qui de droit ou rendue publique par son auteur, soit de l'abstention persistante après avertissement de l'autorité chargée de la convocation.

Art. 3. Le membre ainsi démissionnaire ne pourra être réélu avant le délai d'un an.

Art. 4. Les dispositions qui précèdent seront appliquées par le conseil d'Etat.

Sur avis transmis au préfet par l'autorité qui aura donné l'avertissement suivi de refus, le ministre de l'intérieur saisira le conseil d'Etat dans le délai de trois mois, à peine de déchéance.

La contestation sera instruite et jugée sans frais, dans le délai de trois mois.

Délibéré en séance publique, à Versailles, le 7 juin 1873.

Le président.
Signé : L. BUFFET.

Les secrétaires :
Signé : ALBERT DESJARDINS, L. GRIVART, FRANCISQUE RIVE, FÉLIX VOISIN.

Le président de la République promulgue la présente loi.

Mal DE MAC-MAHON,
duc DE MAGENTA.

Le ministre de l'intérieur,
BEULÉ.

—

On nous écrit de Versailles, le 9 juin, soir :

Les journaux ont annoncé que le maréchal Canrobert avait offert au président de la République sa démission des fonctions de membre du Conseil supérieur de la guerre. Telle avait été, en effet, par suite d'un regrettable malentendu, l'intention de l'illustre maréchal ; mais le Président de la République ayant fait appel à son dévouement, et l'ayant prié ne pas priver le pays de ses services, le maréchal Canrobert a cédé à cette insistance qu'il a considérée comme un ordre.

Le maréchal de Mac-Mahon n'a pas reçu la visite du prince Napoléon et ne lui a pas adressé de carte à l'hôtel de Bristol comme l'ont annoncé deux journaux de Paris.

On parle d'un projet d'interpellation de M. Jules Favre sur la circulaire de M. de Broglie.

M. Baragnon, dans le 2e bureau, s'est prononcé pour la validation de l'élection de M. Ranc. Le rapport de M. de Baragnon peut donc être considéré comme devant conclure à la validation.

Le *Journal officiel* publiera demain un nouveau mouvement préfectoral.

Un gendarme qui était de faction devant la poudrière à Versailles, ce matin, s'est suicidé.

Les membres du Conseil d'Etat se sont rendus aujourd'hui, à une heure et demie, chez le Président de la République.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier du *Journal de Roubaix.*)

Paris, 10 juin.

La commission chargée d'examiner la demande de poursuites contre M. Godin s'est opposée à ces poursuites. Elles étaient requises sur la plainte d'un ancien secrétaire de la mairie de Guise, auquel M. Godin a reproché publiquement et avec raison, paraît-il, d'avoir soustrait des registres à la mairie, ces registres contenant des dénonciations faites sous l'empire contre M. Godin.

La commission de décentralisation a entendu hier M. le ministre de l'intérieur sur les résolutions provisoires qui ont donné lieu au remarquable rapport de M. de Chabrol.

D'après les observations qui ont été échangées entre M. Beulé et divers commissaires, il paraît certain que l'accord ne sera point difficile à établir entre le gouvernement et la majorité de la commission en ce qui concerne les conditions de l'électorat municipal.

Il résulte des explicattons de M. le Ministre de l'Intérieur que le gouvernement est décidé à accorder à chaque électeur tous les moyens nécessaires pour qu'il puisse faire constater son droit électoral. Il est également résolu à accueillir avec empressement tous les moyens légitimes et pratiques de constatation, quels qu'ils soient.

Le Ministre a terminé en exprimant le désir de voir la commission arrêter définitivement son projet en ce qui touche la question de l'électorat avant de s'occuper des autres parties de la loi.

Immense incendie à Londres

Londres, 9 juin : Le Palais Alexandra est en feu depuis une heure de l'après midi. On craint qu'il ne soit entièrement détruit. Toutes les pompes à vapeur de Londres sont sur les lieux. Le Palais était ouvert au public depuis le 24 mai seulement.

Londres, 10 juin, 2 h. 14 matin : Le palais du Parc Alexandra a été complétement détruit. Les pertes dépassent quinze millions de francs ; des objets d'art importants ont été brulés ; quelques peintures de grande valeur ont pu être sauvées : on regrette profondément la destruction de ce palais qui devait faire concurrence au palais de cristal.

Bilbao, 9 juin : Les bandes Carlistes réunies à Alava sous le commandement d'Iturralde, ont été repoussées dans les montagnes, où elles sont poursuivies par le colonel Pino.

Bayonne, 9 juin, : L'émigration en France des villages de la frontière espagnole est considérable.

Le cabecilla Nasarre et 31 prisonniers carlistes sont arrivés vendredi à Saragosse.

Berlin, 9 juin, soir. — *Séance du Reichstag.* Au cours de la discussion du budget, M. de Bismark déclare, relativement à l'ambassade allemande près le Saint-Siége, que le crédit y afférent est indépendant de la souveraineté temporelle du Pape. M. de Bismark ajoute que, pour le moment, il est impossible de désigner un représentant pour ce poste, attendu qu'un ambassadeur allemand n'a pas le droit de laisser tenir en sa présence un langage que l'empire ne saurait tolérer. Toutefois, le dernier fil pouvant servir à renouer les relations interrompues ne doit pas être brisé. M. de Bismark ajoute : « Nous nous abstiendrons de toute ingérence dans la future élection du Pape, mais nous examinerons la question de savoir si cette élection a été accomplie régulièrement et si le pontife élu est en mesure d'exercer les droits qu'il a à excercer. »

A la suite de cette déclaration du chancelier de l'empire, le crédit demandé est accordé.

COMMERCE

Dépêches télégraphiques.

Havre, 10 juin.

(Dépêche de MM. Kablé, Bœswilwald et Ce, représentés par M. Bulteau-Desbonnets)

Ventes 500 b. Marché calme, petite demande, disponible et livrable sans changement.

Liverpool, 10 juin.

(Dépêche de MM. Kablé, Bœswilwald et Ce, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

Pleinement 10,000 b Marché ferme, livrable actif. Recettes 6,000 b.

Liverpool, 9 juin.

Livraisons Amérique fermes, Importations 26.153 b., dont 1.451 b. Amérique et 18.258 b. Surate. Recettes de samedi 3.000 b.

Louisiane 9 1/8. Georgie 8 7/8, livrable 8 3/4. Oomra 6 5/16, livrable 6 3/8. Dhollerah 6 1/8. Bengale 4. Hausse livrable à New-York 3/16 1/14.

Ventes 12,000 b., dont 10,000 b. pour la filature, prix soutenus. Amérique 8 7/8 à 9 1/8, le reste également sans changement. Livraisons Amérique 1/16 plus cher.

—

Avis divers

ANVERS, 9 juin. — *Laines* : La demande pour cet article continue active à des prix soutenus. On a vendu aujourd'hui 382 balles Plata suint, 15 balles Plata lavée et 120 balles Cap fleece.

Cotons : Nous avons appris la vente de 160 balles coton Louisiane disponible au prix de fr. 102 par 50 kilos.

HAVRE, lundi 9 juin. — *Cotons* : Ventes totales : 281 b.

Notre marché s'est ouvert très-calme ce matin, et l'on n'a coté que de petits lots à prix toutefois généralement soutenus. Malgré des avis meilleurs de Liverpool, on est resté bien languissant cette après-midi. Nous ne cotons pas en somme au-delà de 281 b. disponibles à quatre heures.

Les affaires à livrer sont toujours délaissées.

A terme, il y a eu passablement de mouvement samedi soir, et l'on a payé juin 106 fr. 50 et juillet 106 fr. Ce matin on restait dans les mêmes cours mais plus acheteur que vendeur. Liverpool étant plus cher pour livrable, on a payé juin 107 fr. et les mois suivants valent de 106 à 106 50.

La demande est meilleure à Liverpool avec des prix soutenus pour disponible. Le livrable obtient 1/16 de hausse.

Aux Etats-Unis, les recettes de samedi ont été de 3,000 b., contre 5,000 b. la semaine dernière et 3,000 b. en 1872.

Nous cotons :

Très-ord. Louisiane	110 —
Low Midd. Le en mer	N
dito en charge	N
Ordinaire Fernambourg	112 —
Ordinaire Oomra	75 —
New Oomra, en charge et en mer	N
Ordinaire Tinnivelly	75 —
Ordinaire Cocanadah	73 —
Ordinaire Bengale	50 —

BOMBAY, 5 juin. — *Cotons* : Le choix devient très difficile, notre marché étant très maigrement garni de bons cotons. Nous avons eu déjà quelques pluies, ce qui est un indice de l'approche de la saison des pluies Malgré la hausse de l'escompte à Londres nos cours de change, ont subi une baisse considérable. On cote : Oomrawûttee, nouveau, fully fair 6 11/16d. par vapeur, Dhollerah nouveau, disp. middling fair 6 7/16d. par vapeur ; dito dito fair, 6 3/4d. par vapeur ; Sawginned Dharwar, fully fair à good fair, livraison oct.-nov. 9 11/16d. par vapeur; par voilier les mêmes prix : le tout coût et fret pour Liverpool.

Change : Sur Londres, pour effets à 6 mois, 1s. 11 1/8d.: dito à 3 mois 1s. 10 7/8d.; sur Paris, pour effets à 6 mois, fr.—.

Frets : Pour Liverpool par voilier 47s. 6d.; dito pour Liverpool par vapeur 47s. 6 d.; pour la Méditerranée par vapeur 55s. 0d.

COLOMBO, 5 juin. — *Cotons* Tinnivelly : La qualité des arrivages s'améliore encore. On cote : Tinnivelly nouveau, livraison juin juillet, 6 5/16 l. cout et fret par voilier pour Londres ou 6 5/3d. par vapeur pour Trieste, Londres, etc.

KURRACHEE, 4 juin. — *Cotons* : Prix plus faciles ; choix satisfaisant. On cote : Scinde nouveau disp., fair. 4 7/8d. cout et fret par voilier pour Londres ; dito good fair, 5 1/4d. cout et fret par voilier pour Londres. Dhollerah Mooltan, good fair, 5 3/4 à 5 7/8d. cout et fret par voilier pour Londres ; par vapeur pour Londres 1/4d, de plus.

Vendredi 20 Juin.

FÊTE DU SACRÉ-CŒUR.

Pèlerinage d'Hommes

A PARAY-LE-MONIAL

Pour le Nord et le Pas-de-Calais

HEURES DES DÉPARTS :

Le départ de Lille aura lieu le jeudi 19, à 8 heures 53 du matin.

Un train spécial partant de Paris à 9 heures du soir amènera les pélerins à Paray à 7 heures 40 du matin.

Retour de Paray le vendredi 20, à 7 heures 15 du soir.

Rentrée à Lille le lendemain à 5 heures 14 du soir.

PRIX DES PLACES :

(Aller et Retour)

Y compris les droits pour les frais de l'Œuvre)

DE LILLE A PARIS

2me classe	24 fr.	35
3me classe	18	15

De Paris à Paray

1re classe	47 fr.	80
2me classe	35	55
3me classe	26	20

Pour tous renseignements, s'adresser rue de la Barre, 29, à Lille.

COMPAGNIE ANONYME

DES

HOUILLÈRES

DE LA

SAONE ET DU RHONE

CAPITAL SOCIAL

TROIS MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL :

11, rue du faubourg-Saint-Honoré, à PARIS

EMISSION DE

20,000 OBLIGATIONS

Rapportant 15 francs d'intérêt annuel

Payable par semestre : 7 fr. 50 le 15 janvier et 7 fr. 50 le 15 juillet.

Ces obligations, émises à **200** francs et ressortant à **180** francs nets, sont remboursables à **300** francs, en cinquante années, par tirages annuels.

Les Souscripteurs de **Cinq Obligations** recevront, à titre gratuit, une des 4,000 parts de jouissance, créées en vertu de la délibération de l'Assemblée générale du 20 mai 1873 et auxquelles il est réservé **30** p. 100 dans les bénéfices.

Il en résulte que chaque Souscripteur de CINQ OBLIGATIONS a droit :

A **75** fr. » de revenu fixe.
Et **38** fr. **25** de revenu éventuel.

Total : **113** fr. **25** pour un déboursé de **900** fr.

Soit **8 1/3 0/0** de revenu fixe et **4 1/4 0/0** en plus de revenu éventuel.

Ensemble, plus de **12 1/2 0/0**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. le baron de **FARINCOURT**, ✻, ancien Préfet, *Président.*

MM. **Aristide BOUINAIS**, ✻.
Marie CLAUDIN, ancien Maître de forges.
de GAY du PALLAND, ✻, ancien Sous-Préfet.
E. LIONNET, ancien Chef d'exploitation des Mines du Berry pour le Creuzot.

—

L'exploitation de la compagnie qui comprend les **houillères de Commuray, de Noroy** et de Forges, porte sur une étendue de 6,600 hectares dont la richesse houillère, évaluée et reconnue par trois ingénieurs d'une compétence indiscutable, représente, d'après leurs évaluations, une moyenne de 13,226,000 tonnes.

Le produit net, calculé à raison de **5** *fr. par tonne, avec une extraction annuelle de* **275,000** *tonnes, représente un bénéfice brut de* **1,307,500** *fr., qui, déduction faite de toutes les charges existantes, frais de toute nature, amortissement, réserve, etc., laisse net* **1,024,500** *fr., tandis que le service des* **20,000** *Obligations qui font l'objet de la présente émission, n'exige, amortissement compris, qu'une somme de* **328,585** *francs par an.*

CONDITIONS DE L'ÉMISSION

Ces obligations sont émises à **200** francs l'une, jouissance du 15 janvier 1873, payables :

En souscrivant	20 »
A la répartition	30 »
15 juillet	50 »
15 octobre	50 »
15 janvier 1874	50 »
	200 »

A déduire, les coupons du 15 juillet et du 15 janvier	15 »	20 »
Escompte bonifié aux Souscripteurs qui se libèrent immédiatement	5 »	

Ce qui fait ressortir l'Obligation à **180** »

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

DU **9** AU **15 JUIN inclusivement**

A Paris : Au Siége de la Société, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 11, et chez M. A. BEAURE, Directeur de la *Banque générale de Crédit*, 7, rue Lafayette.

DÉPARTEMENTS : Banquiers, Agents de Change et Changeurs.

Les demandes accompagnées du versement doivent être adressées, par lettres chargées, à MM. les Administrateurs de la Compagnie, ou à M. A. BEAURE, banquier au crédit duquel on peut également verser dans les succursales de la Banque de France.

NOTA. — **On recevra en paiement des souscriptions et sans aucuns frais :**

1° Tous les coupons payables en juillet ;
2° Toutes les valeurs négociables dont la vente aura lieu au cours moyen du jour de la réception des titres.

3978

BOURSE DE PARIS

DU 9 JUIN

VALEURS	Clôture	Cl. précéd.	Hausse	Baisse
A TERME				
3 0/0	56.95	56 92 1/2	02 1/2	».»»
5 0/0 1871	90.10	90.15	».»»	».05
5 0/0 1872	91.25	91.27 1/2	».»»	02 1/2
Foncier	800.»»	».»»	».»»	».»»
Mobiler	425.»»	425.»»	».»»	».»»
Générale	558.75	».»»	».»»	».»»
Est	521.25	513.75	7.50	».»»
Lyon	852.50	850.»»	2.50	».»»
Midi	596.25	596.25	».»»	».»»
Nord	1030.»»	1027 50	2.50	».»»
Orléans	820.»»	820.»»	».»»	».»»
Ouest	».»»	».»»	».»»	».»»
Gaz	688.75	687.50	1.25	».»»
Immobilière	».»»	».»»	».»»	».»»
Suez	453.75	456 25	».»»	2.50
Italien	63 65	63.82 1/2	».»»	17 1/2
Espagnol	457.50	457.50	».»»	».»»
Lombard	426 25	427.50	».»»	1.25
Autriche	760.»»	763.75	».»»	3.75
B de France	4350.»»	4340.»»	10.»»	».»»
B. de Paris	1155.»»	1160.»»	».»»	5.»»
COMPTANT				
3 0/0	56.75	56.75	».»»	».»»
5 0/0 1871	89 75	89.65	».10	».»»
50/01872	90.90	91.05	».»»	».15
4 1/2	80.»»	80.25	».»»	».25
Morgan	507.50	506.25	1.25	».»»
Ville » 1869	287.50	290.»»	».»»	2.50
» » 1871	253.75	253.»»	».75	».»»
Est	272.»»	271.50	».50	».»»
Lyon	274.50	274.75	».»»	».25
Midi	277.75	278.25	».»»	».50
Orléans	279.75	278.50	1.25	».»»
Orléans à Ch.	242.50	242.»»	».50	».»»
» à Rouen N.	230.»»	».»»	».»»	».»»
» » Sud	219.»»	219.»»	».»»	».»»
EN BANQUE				
Espagne Int.	15 5/8	15 11/16	».»»	1/16
Esp. Ext. 1869	20 3/16	20 3/8	».»»	3/16
Esp. Ext. 1871	».»»	».»»	».»»	».»»
Turc	54.65	54.30	».35	».»»
6 0/0 Péruvien	78 1/4	78 3/16	1/16	».»»

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barr à 1000/1000 ;				
le k. 3,444 fr. 44 c.	9	»	12	0/00 pma
Or (pièces de 20fr.)	8 .|.	»	.|.	0/00 pma
Ar. en barre à 1000/000).				
le k. 218 fr. 89 c.	8 .|.	»	18 .|.	0/00 pma
Ducats de Holl. et d'Aut.	11 75	»	11 80	
Piastres à colonnes Perdib.	5 40	»	5 42	
id. mexicaines	5 40	»	5 42	
Aigles d'Amérique (5 d.)	25 30	»	25 35	
Souverains Anglais	25 45	»	25 50	
Banknotes	25 50	»	25 55	
Dollars	5 16	»	5 17	

ESCOMPTES

Banque de France	5 0/0 (sur avances 6 0/0).
id. d'Angleterre	7 0/0
id. de Belgique	5 1/2

BONS DU TRÉSOR

4 1/2 0/0, de 3 à 5 mois — 5 0/0, de 6 à 11 mois. — 5 1/2 0/0, pour un an.

CHANGES	A trois mois			A courte échéance		
Amsterdam	208 1/2	208 .|	209 1/4	209 .|	et 2 0/0
Hambourg	121 1/2	121 1/4		122 1/4	122 .|	— 4 0/0
Berlin	373 3/4	373 1/2		375 1/4	375 .|	— 4 0/0
Francfort	213 1/2	213 1/4		214 1/4	214 .|	— 4 0/0
Vienne	224 .|		228 .|	226 1/2	— 4 0/0
Madrid	502 1/2	497 1/2		505 .|	500 .|	— 4 0/0
Pétersbourg	334 1/2	333 1/2		335 1/2	334 1/2	— 4 0/0
Londres	25 60 .|	25 55 .|	25 50 1/2	25 54 1/2	m 2 0/0
Belgique	9 1/16 n.	1 1/16 n		5/8 n	3/4 n	m 3 1/2
Italie	11 3/4	11 .| p	11 3/4	11 .|	pm 6 0/0

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris du 9 Juin.

On arrive en bourse avec d'assez mauvaises dispositions ; dès samedi soir les cours étaient moins fermes et le marché du boulevard perdait quelques centimes sur la clôture de la journée. Ce matin on ouvre à 56 90 et à 91 25 avec une nuance de fai-